

## ANNEXE F

### FORMULAIRE DE RÉCLAMATION – VOL TS 665 – 24 AOÛT 2011 AUGUSTE c. AIR TRANSAT A.T. Inc. (500-06-00 658-134)

À EXPÉDIER PAR LA POSTE À : Gestionnaires des réclamations  
300, Léo-Pariseau, bureau 600  
Montréal (Québec) H2X 4C2

DATE LIMITE : LE 25 NOVEMBRE 2019

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES.**

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT [utilisez des LETTRES MOULÉES]

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | Tél. (jour) :

Courriel : @

- **CHAQUE RÉCLAMANT DOIT JOINDRE UNE COPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ OFFICIELLE COMPORTANT SA PHOTOGRAPHIE (passeport, permis de conduire, carte d'assurance maladie)**

#### SECTION 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE RÉSERVATION

VOYAGIEZ-VOUS SEUL(E) ?  OUI  
 NON

Je voyageais en compagnie de : indiquez le nom de toute autre personne qui voyageait avec vous et cochez la case appropriée :

\_\_\_\_\_  
Nom [en lettre moulée]

Cette personne réside-t-elle à votre adresse ?  OUI  NON

\_\_\_\_\_  
Nom [en lettre moulée]

Cette personne réside-t-elle à votre adresse ?  OUI  NON

\_\_\_\_\_  
Nom [en lettre moulée]

Cette personne réside-t-elle à votre adresse ?  OUI  NON

- **ATTENTION : Si ces personnes résident à la même adresse, vous pouvez faire une seule réclamation, mais chacun doit joindre copie d'une pièce d'identité officielle avec photo. SINON, CHAQUE PERSONNE qui ne réside pas à votre adresse DOIT COMPLÉTER, SIGNER ET EXPÉDIER UN FORMULAIRE DISTINCT.**

### SECTION 3. VOTRE RÉCLAMATION

L'Entente prévoit le paiement d'un montant de 1 050,00 \$ à chaque réclamant admissible pour compenser le retour tardif et les frais de repas.

**POUR RÉCLAMER LE REMBOURSEMENT DES PERTES ET DES FRAIS ADDITIONNELS COUVERTS PAR L'ENTENTE, VEUILLEZ COMPLÉTER LA SECTION SUIVANTE en cochant les cases appropriées et joindre les pièces justificatives requises.**

- a)  Frais d'hébergement [en cochant cette case, vous déclarez sous serment que vous avez encouru des frais d'hébergement les 24 et 25 août 2011 et que vous n'avez pas été hébergé par des membres de votre famille, par des amis par des connaissances ou autrement sans].
- b)  Frais de transport terrestre à l'aéroport [en cochant cette case vous déclarez sous serment que vous avez encouru des frais de déplacement à Port-au-Prince les 25 et 26 août 2011 et que vous n'avez pas été transporté par des membres de votre famille, par des amis par des connaissances ou autrement sans].
- c)  Frais de télécommunication les 24, 25 et/ou 26 août 2011 : Montant : \_\_\_\_\_ [vous devez joindre une copie de l'état de compte de votre fournisseur de télécommunications]

### SECTION 4. SIGNATURE ET ATTESTATION SOLENNELLE

Si vous avez coché les cases a) et/ou b) de la Section 3, vous déclarez sous serment que tous les faits qui y sont indiqués sont vrais et exacts tout comme si vous avez prêté serment devant le tribunal.

En cas de fausses déclarations dans ce formulaire, votre réclamation et celles que vous faites au nom des personnes pour qui vous réclamez sera (seront) irrecevable(s) et vous et les autres personnes identifiées à votre réclamation seront réputées avoir renoncé à toute réclamation contre Air Transat A.T. inc. et contre toutes les Personnes libérées et quittancées identifiées au paragraphe 6 de la Transaction.

J'atteste solennellement de la véracité et de l'exactitude de tous les renseignements contenus à ce formulaire.

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2019

Signature : \_\_\_\_\_